



Note modificative du schéma régional des carrières de Bourgogne-Franche-Comté

La présente note liste et corrige les erreurs matérielles du Schéma régional des Carrières (SRC) de la région Bourgogne-Franche-Comté approuvé par l'arrêté préfectoral n°2025-317 BAG du 16 décembre 2025 et publié au recueil des actes administratifs de Bourgogne Franche-Comté et sur le site de la DREAL Bourgogne Franche-Comté le 19 janvier 2026. Ces erreurs matérielles ne relèvent pas de modifications substantielles.

- **Correction de termes**

Document et page de référence	Texte d'origine	Texte de remplacement
Notice de synthèse – page 16	Objectif II.1 : Prendre en compte les zones de vulnérabilité lors de la planification du projet	Objectif II.1 : Prendre en compte les zones de vigilance lors de la planification du projet
Tome 2 – page 6	Une analyse plus fine a été conduite pour chacun des zonages en considérant les effets potentiels des carrières. Cette analyse a permis d'identifier, des secteurs ou des sous-secteurs au sein d'un même zonage, particulièrement sensibles à l'activité carrière. Ils ont été hiérarchisés comme secteurs de vigilance majeure .	Une analyse plus fine a été conduite pour chacun des zonages en considérant les effets potentiels des carrières. Cette analyse a permis d'identifier, des secteurs ou des sous-secteurs au sein d'un même zonage, particulièrement sensibles à l'activité carrière. Ils ont été hiérarchisés comme secteurs de vigilance renforcée .
Tome 2 – page 7	Ainsi, la méthodologie a conduit à distinguer 5 niveaux de vigilance pour les secteurs à enjeux dans le schéma régional des carrières : <ul style="list-style-type: none">• Secteurs où l'implantation de carrière est réglementairement interdite ;	Ainsi, la méthodologie a conduit à distinguer 5 niveaux de vigilance pour les secteurs à enjeux dans le schéma régional des carrières : <ul style="list-style-type: none">• Secteurs où l'implantation de carrière est réglementairement interdite ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs à enjeux de protection ; • Secteurs de vigilance majeure ; • Secteurs de vigilance forte ; • Secteurs de vigilance moyenne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs à enjeux de protection ; • Secteurs de vigilance renforcée ; • Secteurs de vigilance forte ; • Secteurs de vigilance moyenne.
Tome 3 – page 36	Scénario 1 « augmentation des niveaux de production et extension » : ce scénario prévoit la prolongation, le renouvellement ou l’extension des carrières sous conditions (suivant la ressource exploitée, l’usage ou les niveaux de vulnérabilité environnementale de façon graduelle). Il prévoit une production des carrières à hauteur des capacités moyennes autorisées.	Scénario 1 « augmentation des niveaux de production et extension » : ce scénario prévoit la prolongation, le renouvellement ou l’extension des carrières sous conditions (suivant la ressource exploitée, l’usage ou les niveaux de vigilance environnementale de façon graduelle). Il prévoit une production des carrières à hauteur des capacités moyennes autorisées.
Tome 3 – tableau page 37 – 2 occurrences	Suivant vulnérabilité environnementale, matériau et usage	Suivant vigilance environnementale, matériau et usage
Tome 3 – page 39	Tous usages Le graphe ci-dessous permet de comparer les capacités actuelles et/ou renouvelées des carrières avec le besoin régional et extra-régional en matériaux. Seules les carrières produisant des matériaux pour un usage TP ou construction sont prises en compte. Les capacités actuellement autorisées sont symbolisées par une barre de couleur pleine tandis que les capacités issues des renouvellements/extensions sont identifiées par un symbole distinct suivant le secteur de vulnérabilité impacté.	Le graphe ci-dessous permet de comparer les capacités actuelles et/ou renouvelées des carrières avec le besoin régional et extra-régional en matériaux. Seules les carrières produisant des matériaux pour un usage TP ou construction sont prises en compte. Les capacités actuellement autorisées sont symbolisées par une barre de couleur pleine tandis que les capacités issues des renouvellements/extensions sont identifiées par un symbole distinct suivant le secteur de vigilance impacté.
Tome 3 – Légende graphique page 39 – 5 occurrences	Capacités renouvelées en vulnérabilité majeure	Capacités renouvelées en vigilance renforcée
Tome 3 – Légende graphique page 39 – 5 occurrences	Capacités renouvelées en vulnérabilité forte	Capacités renouvelées en vigilance forte
Tome 3 – Légende graphique	Capacités renouvelées en	Capacités renouvelées en

page 39 – 5 occurrences	vulnérabilité moyenne	vigilance moyenne
Tome 3 – Légende graphique page 39 – 4 occurrences	Capacités renouvelées en vulnérabilité moyenne	Capacités renouvelées en vigilance moyenne
Tome 3 – Légende graphique page 40 – 1 occurrence	extension en vulnérabilité majeure	extension en vigilance renforcée
Tome 3 – Légende graphique page 40 – 2 occurrences	extension en vulnérabilité forte	extension en vigilance forte
Tome 3 – Légende graphique page 40 – 3 occurrences	extension en vulnérabilité moyenne	extension en vigilance moyenne
Tome 3 – Légende graphique page 41 – 1 occurrence	extension en vulnérabilité majeure	extension en vigilance renforcée
Tome 3 – Légende graphique page 41 – 1 occurrence	extension en vulnérabilité forte	extension en vigilance forte
Tome 3 – Légende graphique page 41 – 1 occurrence	extension en vulnérabilité moyenne	extension en vigilance moyenne
Tome 3 – page 42	<p>Ce scénario propose, en réponse aux besoins, une augmentation des productions des carrières actuelles à hauteur des capacités moyennes autorisées, le renouvellement-extension des sites, et la création de nouveaux sites. Il tient compte d'une prise en compte graduelle des secteurs de vulnérabilité environnementale pour l'exploitation de nouveaux sites. Il intègre également la possibilité de conditionner le renouvellement/extension/création des sites à l'évitement de ces secteurs à enjeux.</p> <p>La faisabilité du scénario est évaluée par une analyse cartographique des gisements et enjeux. Pour évaluer les conséquences prévisibles des éventuelles mesures d'évitement sur l'approvisionnement et l'accessibilité de la ressource, il est étudié le recouvrement des gisements potentiellement</p>	<p>Ce scénario propose, en réponse aux besoins, une augmentation des productions des carrières actuelles à hauteur des capacités moyennes autorisées, le renouvellement-extension des sites, et la création de nouveaux sites. Il tient compte d'une prise en compte graduelle des secteurs de vigilance environnementale pour l'exploitation de nouveaux sites. Il intègre également la possibilité de conditionner le renouvellement/extension/création des sites à l'évitement de ces secteurs à enjeux.</p> <p>La faisabilité du scénario est évaluée par une analyse cartographique des gisements et enjeux. Pour évaluer les conséquences prévisibles des éventuelles mesures d'évitement sur l'approvisionnement et l'accessibilité de la ressource, il est étudié le recouvrement des gisements potentiellement exploitables par les secteurs de</p>

	exploitables par les secteurs de vulnérabilité environnementale.	vigilance environnementale.
Tome 3 – page 42	Plus des 3/4 de la superficie de la région est couverte par des zones d'enjeux environnementaux majeurs ou forts, et si l'on ajoute les zones d'enjeux moyens, c'est alors la quasi-totalité de la région qui est concernée. Si l'évitement des zones d'enjeux majeurs impacterait de façon sensible l'accessibilité de la ressource, l'évitement systématique des zones de vulnérabilité forte, ou forte et moyenne contraindraient fortement l'implantation de nouveaux sites.	Plus des 3/4 de la superficie de la région est couverte par des zones d'enjeux environnementaux majeurs ou forts, et si l'on ajoute les zones d'enjeux moyens, c'est alors la quasi-totalité de la région qui est concernée. Si l'évitement des zones d'enjeux majeurs impacterait de façon sensible l'accessibilité de la ressource, l'évitement systématique des zones de vigilance forte, ou forte et moyenne contraindraient fortement l'implantation de nouveaux sites.
Tome 3 – page 52	Orientation des nouveaux projets vers les secteurs de moindre vulnérabilité selon le contexte d'approvisionnement local, mais extractions possibles sur des gisements non encore exploités	Orientation des nouveaux projets vers les secteurs de moindre vigilance selon le contexte d'approvisionnement local, mais extractions possibles sur des gisements non encore exploités
Tome 4 – page 28	En l'absence d'un SCoT, ou lorsque le SCoT en vigueur n'a pas engagé une procédure de mise en compatibilité avec le SRC et, par conséquent, n'identifie pas les gisements potentiellement exploitables, ni les GIN, les structures porteuses de PLU(i) et cartes communales sont habilitées à le faire par anticipation. Elles sont encouragées, dès l'approbation du SRC, à réserver un accès suffisant à la ressource en prenant en compte les GIN et GIR, les zonages existants de carrière et leurs potentiels projets d'extension.	En l'absence d'un SCoT, ou lorsque le SCoT en vigueur n'a pas engagé une procédure de mise en compatibilité avec le SRC et, par conséquent, n'identifie pas les gisements potentiellement exploitables, ni les GIN, ni les GIR , les structures porteuses de PLU(i) et cartes communales sont habilitées à le faire par anticipation. Elles sont encouragées, dès l'approbation du SRC, à réserver un accès suffisant à la ressource en prenant en compte les GIN et GIR, les zonages existants de carrière et leurs potentiels projets d'extension.
	L'analyse des enjeux environnementaux, au regard de leur patrimonialité et de leur	L'analyse des enjeux environnementaux, au regard de leur patrimonialité et de leur

	vulnérabilité à l'exploitation de matériaux et substances de carrières, a débouché sur la définition de 5 niveaux de zonage comme suit : 1) les zones dans lesquelles les carrières sont réglementairement interdites ; 2) les zones à enjeux de protection * ; 3) les zones de vigilance majeure ; 4) les zones de vigilance forte ; 5) les zones de vigilance moyenne.	vulnérabilité à l'exploitation de matériaux et substances de carrières, a débouché sur la définition de 5 niveaux de zonage comme suit : 1) les zones dans lesquelles les carrières sont réglementairement interdites ; 2) les zones à enjeux de protection * ; 3) les zones de vigilance renforcée ; 4) les zones de vigilance forte ; 5) les zones de vigilance moyenne.
Tome 4 – Annexe II, en-tête colonne 3 – page 45	Secteurs de vigilance MAJEURE	Secteurs de vigilance RENFORCÉE
Tome 4 – page 47	Liste des sites Natura 2000 classées en secteur de vigilance majeure :	Liste des sites Natura 2000 classées en secteur de vigilance renforcée :

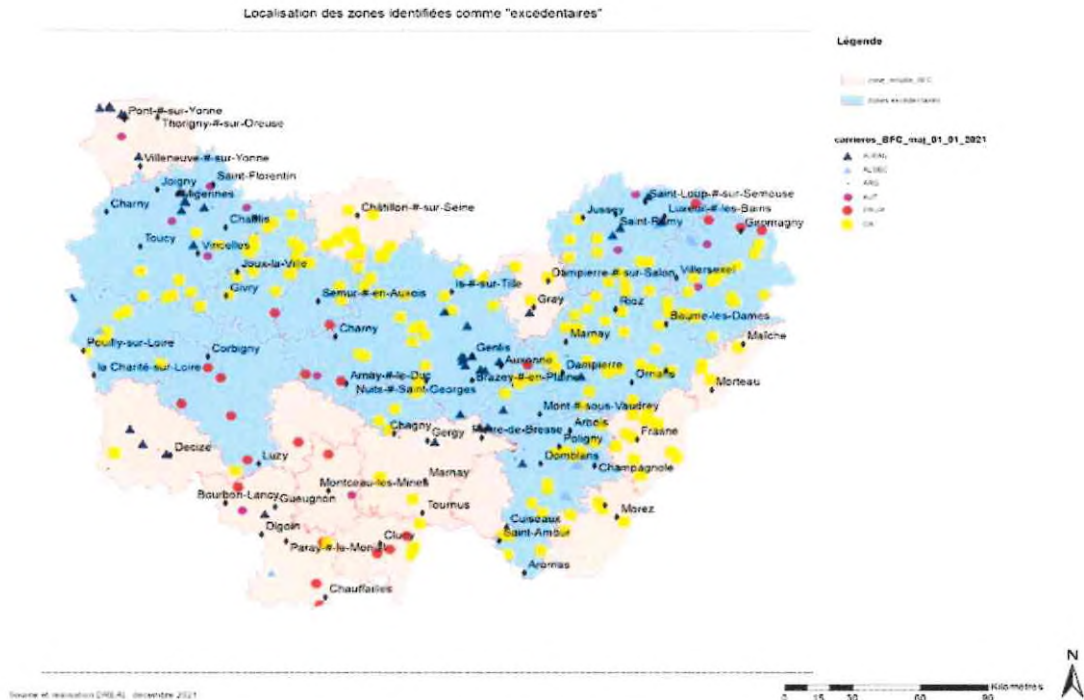
Autres erreurs matérielles :

- **Tome 3 – page 42 :** Actualisation des surfaces des gisements potentiellement exploitables sans zones de vigilance.
La définition des zones de vigilance reste inchangée par rapport à la version approuvée du SRC. La version publiée le 19/01/2026 reprend les chiffres non actualisés de l'avant-projet 3 du SRC.

	Superficie (m ²)	% des superficies des gisements disponibles si évitement des enjeux
Région	47 980 512 114	
GTE	42 063 799 824	
GPE	38 460 288 896	
GPE hors secteurs à enjeux	324 855 906	1 %
GPE hors vigilance moyenne	4 084 681 227	11 %
GPE hors vigilance moyenne et forte	26 466 133 280	69 %

- **Tome 3 – page 43 :** Actualisation des surfaces des gisements potentiellement exploitables hors secteurs à enjeux.
GPE hors secteurs à enjeux pour la zone d'emploi de Lons-Le-Saunier : 1 %
GPE hors secteurs de vigilance moyenne et forte : 79 %

- **Tome 3 – page 50** : La carte sur la «Localisation des zones identifiées comme "excédentaires"», qui aurait dû se trouver en dessous de la carte sur la «Localisation des zones d'emploi (en bleues) identifiées comme déficitaires» a été supprimée involontairement du projet définitif. Cette carte est remplacée à cet emplacement.



- **Carte des gisements potentiellement exploitables** : La carte dynamique annexée au schéma permet déjà une visualisation des données, notamment des gisements potentiellement exploitables. Cependant, pour plus de lisibilité, une carte en pdf au 1/100 000 de ces gisements a été mise en ligne sur le site de la DREAL.
- **Evaluation environnementale stratégique** : les termes de «vigilance majeure» deviennent «vigilance renforcée» et les termes de «vulnérabilité majeure» deviennent «vigilance renforcée» .

A Dijon le **04 MARS 2026**

Le Préfet de Région

Paul MOURIER